

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 16 juillet 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	Mme Claire GATTI
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Patrick GIRAUD	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Bernadette RIOS	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 25 / Représentés : 8

Votants : 33

Votaient par procuration :

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD)
M. Daniel PEYNON (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
Mme Annick FORESTIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
Mme Catherine MORAND (à M. Christian BOURNAT)
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Bernadette RIOS)
M. Antoine LUCAS (à M. Yannick DUPOUÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
M. Florent MONEYRON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – POLE COMMERCIAL – MISE A DISPOSITION DU
PARKING POIDS-LOURDS – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA
COMMUNE DE CREVANT-LAVEINE**

ECONOMIE – POLE COMMERCIAL
MISE A DISPOSITION DU PARKING POIDS-LOURDS
AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE
DE CREVANT-LAVEINE

- VU la délibération N°18 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2009 instituant une convention de gestion du Pôle commercial de Crevant-Laveine avec la commune de Crevant-Laveine ;
- VU la délibération N°23 du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2014 relative à la modification de la convention de gestion du pôle commercial (modalités d'entretien des abords du pôle commercial et mise à disposition du local point visio public) ;

Madame la Présidente rappelle que la commune de Crevant-Laveine organise depuis le mois d'avril 2020 un marché de producteurs sur le parking PL du pôle commercial, cette autorisation lui a été consentie par un courrier de la CCEDA en date du 16 avril 2020.

Ce marché dominical a vocation à être pérennisé de manière à soutenir les producteurs locaux du territoire, aussi la Commune de Crevant-Laveine sollicite le maintien du marché organisé sur le parking PL du pôle commercial.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil communautaire :

- De confirmer la mise à disposition du parking du pôle commercial le dimanche de 7h à 13h pour l'organisation d'un marché de producteurs et de denrées alimentaires, précision faite qu'il est convenu que les services de la commune de Crevant-Laveine assureront l'enlèvement des éventuels déchets de manière à maintenir le parking dans un bon état de propreté ;
- De l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention d'utilisation et de gestion du pôle commercial entre la commune de Crevant-Laveine et la CCEDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 28 juillet 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT